

*Projet d'unité de méthanisation agricole*



VILLEREAL BIOGAZ





## PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SUR VILLEREAL AU LIEU DIT FAGE BASSE

Plusieurs exploitations agricoles des Bastides en Haut Agenais développent ensemble une nouvelle activité pour répondre aux défis environnementaux et économiques de l'agriculture.

Porté par Cyrille GENESTE, agriculteur à La Fage Basse, à Villereal, au travers d'une SAS, le projet Villereal Biogaz regroupe 7 agriculteurs de Villereal, Tourliac, Parranquet, Bournel et Saint Eutrope.

À l'heure où **la transition énergétique** représente un enjeu crucial pour l'avenir, Villereal Biogaz souhaite construire un projet agro-écologique durable et performant, **adapté au territoire** et au contexte économique de Villereal.

### La méthanisation, une énergie verte pour un territoire durable

La méthanisation est un processus de dégradation de matières organiques (fumier, lisier, résidus agricoles divers) grâce à leur fermentation naturelle. Cette technologie verte produit une énergie 100 % renouvelable (le biogaz), redistribuée par injection dans le réseau de ville, et un **engrais naturel et inodore** (le digestat), destiné à fertiliser les champs en évitant l'utilisation de produits chimiques.

Le recours par les agriculteurs à un engrais naturel favorisera des pratiques agricoles durables, dans le cadre d'une logique de circuits courts au cœur même du territoire Villerealais.

Véritable **projet d'économie circulaire**, l'implantation d'une unité de méthanisation agricole en Villerealais présente plusieurs points forts : production d'énergie renouvelable, valorisation des co-produits agricoles, diversification des revenus des exploitants agricoles et soutien aux filières de l'élevage et de la céréaliculture. Il permettra aussi **à terme des économies pour la collectivité** en collectant les herbes de tontes par exemple.

La capacité de production de biogaz de l'unité de méthanisation Villereal Biogaz produira l'équivalent de la consommation de 4000 habitants.

L'unité permettra aussi d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub>, et de séquestrer du Carbone pour contribuer à limiter le réchauffement climatique.

Le projet permet de compenser les émissions l'équivalents de toute les émissions CO<sub>2</sub> des villerealais !



## Une unité de méthanisation agricole au fonctionnement maîtrisé

Le projet **Villereal Biogaz** est localisé sur le lieu Dit « Fage Basse », chez M. Geneste, principal porteur et apporteur du projet.

L'unité de méthanisation est de taille moyenne. Les intrants de type CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique) seront stockés sur place. Les fumiers seront acheminés au fur à à mesure, le tout afin d'optimiser les transports.

Les porteurs du projet ont conçu l'unité de méthanisation agricole comme **un équipement exemplaire** en termes de sécurité, d'hygiène et d'implantation paysagère. La maîtrise du processus de méthanisation a été érigée en priorité afin d'éliminer toute nuisance potentielle (odeurs, bruit, impact paysager, risque d'accident industriel, trafic routier, etc.) pour les riverains et l'ensemble des communes concernées.

## Un projet au financement mixte privé/public/participatif

Le montant total de l'investissement représenté par l'implantation de l'unité de méthanisation à Villereal est d'environ **14 millions d'euros** (11 millions pour la méthanisation, et 3 millions pour la centrale solaire).

Villereal Biogaz assumera la majorité de ces investissements.

Elle peut compter sur l'accompagnement technique et le soutien financier de trois partenaires publics : **la Région Nouvelle-Aquitaine**, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ainsi que de la Sem (Syndicat Economie Mixte) **AVERGIES** qui portera notamment l'investissement de la production d'électricité photovoltaïque.

Le projet Villereal Biogaz sera aussi ouvert au **financement participatif**, afin que chacun puisse y investir selon ses capacités et moyens.

## Une procédure de long terme : de la phase d'études à la consultation publique

Lors de la phase d'études techniques menée entre 2018 et 2020, le projet a été retenu par Territoire d'Énergie 47, pour recevoir un soutien technique de par le dispositif Co'meth47 .

Un site internet a été créé pour informer, et une réunion avec une trentaine de participants (élus, représentants, ...) a eu lieu pour présenter le projet et répondre aux questions des élus. Une publication dans le journal Villereal Infos, et sur le city Komi a également eu lieu.

À la suite de cette première phase de faisabilité, le projet entre aujourd'hui dans une deuxième phase d'information et de consultation auprès des habitants.

Une **visite de l'unité de méthanisation de Demeter Energie**, dans le 79, sera **proposée aux frais de Villereal biogaz**, pour que tout un chacun puisse s'informer et se rendre compte sur site d'un projet équivalent.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, une demande d'enregistrement ICPE a été déposé, et un avis de consultation du public sera prochainement ouvert.

**A partir de la date d'ouverture fixée par le préfet du Lot Et Garonne, le public pourra prendre connaissance du dossier, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. La décision d'enregistrement sera prise par le préfet du Lot et Garonne.**



## Et si VILLEREAL devenait le premier Village neutre carbone de France ?

Le projet Villereal Biogaz permettra d'éviter les émissions de plus de 16000 T de t CO2 eq, et de stocker plus de 6000 t CO2 eq, soit un total de plus **22000 t CO2 eq**, soit une équivalent compensations de plus de 1800 citoyens français, qui émettent 12 tCO2 eq.

## Chiffres clés du projet

20 000 m<sup>2</sup> de  
couverture  
solaire

3 emplois  
directs à temps  
plein

14 millions d'euros  
d'investissements, dont 3 millions  
pour le solaire

Des apporteurs de  
matières dans un  
rayon de moins de  
10 km

32000 tonnes  
de biomasse  
traitées par an

27 000 tonnes  
de d'engrais  
naturel /  
digestat

Une valorisation de  
2 190 000 Nm<sup>3</sup>  
/ an de biométhane  
renouvelable (soit +/-  
l'équivalent de 2.19  
millions de litre d'essence)

Un évitement  
des émission  
**16000 T CO2  
eq par an**

Une séquestration durable  
dans le sol de **6000 T  
CO2 eq par an**

Un projet de **Station BioGNV** à  
l'étude pour une mobilité  
locale, économique et propre



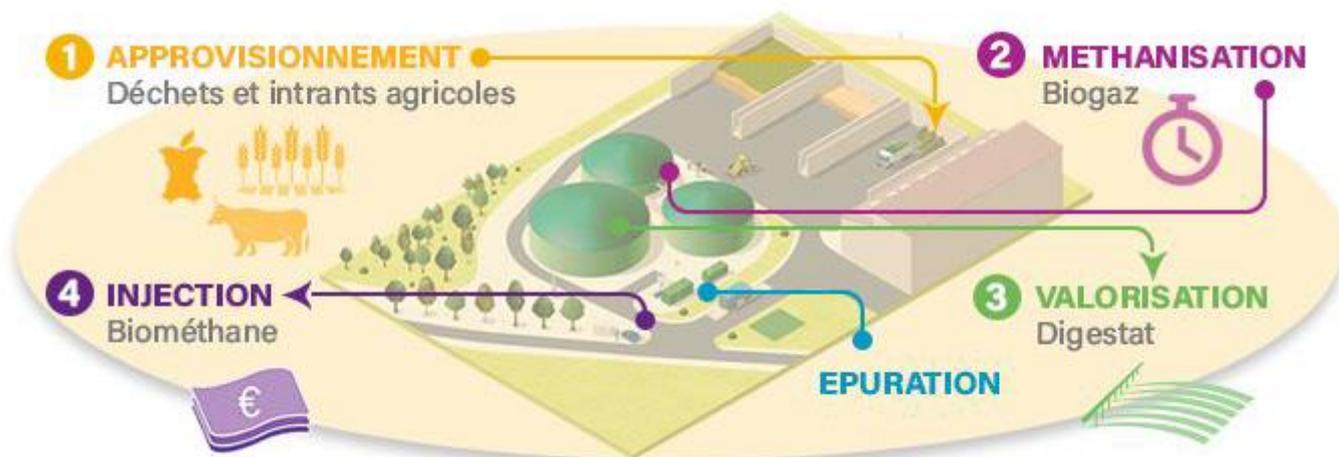
## UN PROJET AU CŒUR DES PRINCIPES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Véritable projet d'économie circulaire, l'unité de méthanisation de Villeréal Biogaz suit un modèle de **valorisation vertueuse des déchets et co produits agricoles**.

Dans le cadre du projet Villeréal Biogaz, la méthanisation des déchets organiques issus des activités agricoles produit une **énergie locale** (biogaz) et fournit un fertilisant agronomique de haute qualité aux agriculteurs (digestat). Dans le même temps, il **évite le gaspillage** des ressources et contribue à la **réduction des coûts** de traitement de certains déchets pour la **collectivité**, comme par exemple les tontes de gazon.

Dans cette perspective, le projet **Villeréal Biogaz favorisera les circuits courts** : chaque fournisseur de déchets et co produits organiques se trouve dans un rayon de moins de 10 km autour de l'unité de méthanisation. L'évolution des pratiques devient positive : les acteurs agricoles, économiques et environnementaux s'associent pour produire une énergie locale et un engrais parfaitement naturel, sans avoir recours à des produits chimiques venus de loin.

Schéma de principe d'une unité de méthanisation agricole en injection





## LE BIOGAZ, UNE ÉNERGIE LOCALE ET PROPRE POUR PLUS D'AUTONOMIE

Le **biométhane** produit par le procédé de méthanisation **sera injecté** directement dans le réseau GrDf à Beaumont du Périgord.

La capacité de production de biogaz de l'unité de méthanisation Villeréal Biogaz a été évaluée à l'équivalent de 4000 habitants

Cela représente une économie de presque **6000 tonnes équivalent CO2** par an par substitution de gaz fossile, soit l'équivalent des émissions évitées de **2 730 véhicules parcourant 15 000 km/ an**. Des chiffres qui inscrivent le projet dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et contribueront à développer l'autonomie énergétique en Aquitaine.

La valorisation énergétique assumée par l'unité de méthanisation a été estimée à 2 190 000 Nm3 par an de biométhane renouvelable, soit une énergie de 17 387 MWh PCI injectés, c'est-à-dire l'équivalent du chauffage de presque 2 500 maisons.

### Villeréal s'inscrit dans les objectifs de la Loi sur la Transition énergétique

Dans le cadre de la Loi sur la Transition énergétique, **les territoires se sont engagés** en faveur d'une autonomie énergétique plus grande. Il s'agit d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale, en réduisant autant que possible les besoins énergétiques.

#### Plusieurs objectifs ont été fixés :

- Augmentation de la part des énergies renouvelables (23 % en 2020, 32 % en 2030) baisse de la consommation des ressources fossiles de 30 % en 2030
- Réduction de la consommation énergétique de 20% entre 2012 et 2030, pour atteindre 50% en 2050
- L'évaluation des ressources en lot et Garonne a démontré que les déchets agricoles représentent une ressource précieuse pour l'avenir énergétique du territoire.



## UN PROJET CONÇU PAR DES AGRICULTEURS LOCAUX POUR DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

### Prolonger et soutenir l'activité agricole en Villeréalais

Le projet d'une unité de méthanisation à Villeréal est réfléchi depuis 2018 par Cyrille Geneste souhaitant **valoriser les sous-produits** de son activité, créer **une assurance climatique**, et assurer **la pérennité et la sécurité des sols** grâce à la matière organique. Ce projet est aujourd'hui porté par la SAS GENESTE BIOGAZ.

Le groupe, mené par le porteur de projet, est composée d'éleveurs et de céréaliers, et représente toute la diversité des profils d'exploitants en Villeréalais. (Vaches allaitante, laitières, poulet, canard, céréales, en agriculture bio ou raisonnée)

Le projet Villeréal Biogaz a été conçu comme un projet structurant à l'échelle du territoire Villeréalais. Il s'intégrera pleinement dans un contexte économique local fortement marqué par la filière agricole, pourvoyeuse de près de nombreux emplois. Il vise ainsi :

- ▣ le maintien des activités agricoles ;
- ▣ le renforcement des filières céréales et élevage et agriculture biologique
- ▣ la diversification des sources de revenus des exploitants agricoles ; la création d'emplois directs et indirects sur le territoire

L'unité de méthanisation Villeréal Biogaz s'appuie sur des apports essentiellement agricoles : CIVE (cultures à Vocation énergétique), effluents d'élevage (fumier), menues pailles, ...

### L'importance d'un digestat sans odeurs

La valorisation de cette biomasse agricole repose sur un principe simple : **fumier, lisier et autres résidus végétaux sont transformés en un fertilisant naturel**, plus facilement assimilable par les cultures. Engrais naturel bio très riche en minéraux, **le digestat remplacera les engrais chimiques** pour les exploitants fournisseurs de co-produits agricoles.

Outre ses qualités agronomiques, le digestat présente un autre avantage : le procédé de méthanisation dégrade les composants responsables des mauvaises odeurs (acides gras, sulfure d'hydrogène) et garantit **un épandage inodore**.

### Les principaux objectifs chiffrés de valorisation en digestat :

près de 32 000 tonnes de biomasse (Intercultures, fumiers, et issues de céréales) traitées par an

près de 27 000 tonnes de digestat seront issues de la méthanisation pour amender et fertiliser les parcelles agricoles des apporteurs

près de 300 T d'azote de synthèse type ammonitrate économisé grâce la leur substitution par du digestat.



## Un épandage de digestat de qualité

L'installation valorisant plus de 1/3 de d'effluent d'élevage et respectant un cahier des charges spécifique, le **digestat sera reconnu** comme un **produit**. Il ne nécessitera pas de plan d'épandage, et sera **utilisable en agriculture biologique**.

Inodore, il sera épandu sur les terrains des apporteurs grâce à deux méthodes selon le type de digestats :

*Le digestat liquide* sera épandu grâce à un système dit ombilical respectueux des sols, dans des cultures en végétation **pour éviter toute perte d'azote minéral** par évaporation

*Le digestat solide* sera lui épandu grâce à des épandeur dit « à table » pour une qualité d'épandage homogène.

Dans les deux types de digestats, les systèmes d'épandages sont pilotés par GPS et gérés avec une cartographie parcellaire d'épandage permettant **de « favoriser » les zones des champs les moins fertiles** pour mieux répartir la richesse du digestat en l'adaptant au potentiel des sols et de la plante. Les transports de digestats se feront par camion-citerne et fond mouvant, pour une plus **grande discrétion sur les routes**.

Enfin, un suivi agronomique et environnemental sera mis en œuvre. Il comprendra :

- ▣ un suivi de la qualité du digestat sur les paramètres agronomiques et d'innocuité (métaux, micro-organismes, etc.)
- ▣ un **cahier d'épandage ou registre de sortie** tenu à jour, conservé pendant une durée de dix ans et **mis à la disposition de l'inspection** des installations classées



## DESCRIPTION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION

### Le site d'exploitation et son stockage

Le projet de Villereal Biogaz est situé au nord-est de la commune, sur la ferme de GENESTE Cyrille. Le choix du site a été une évidence car :

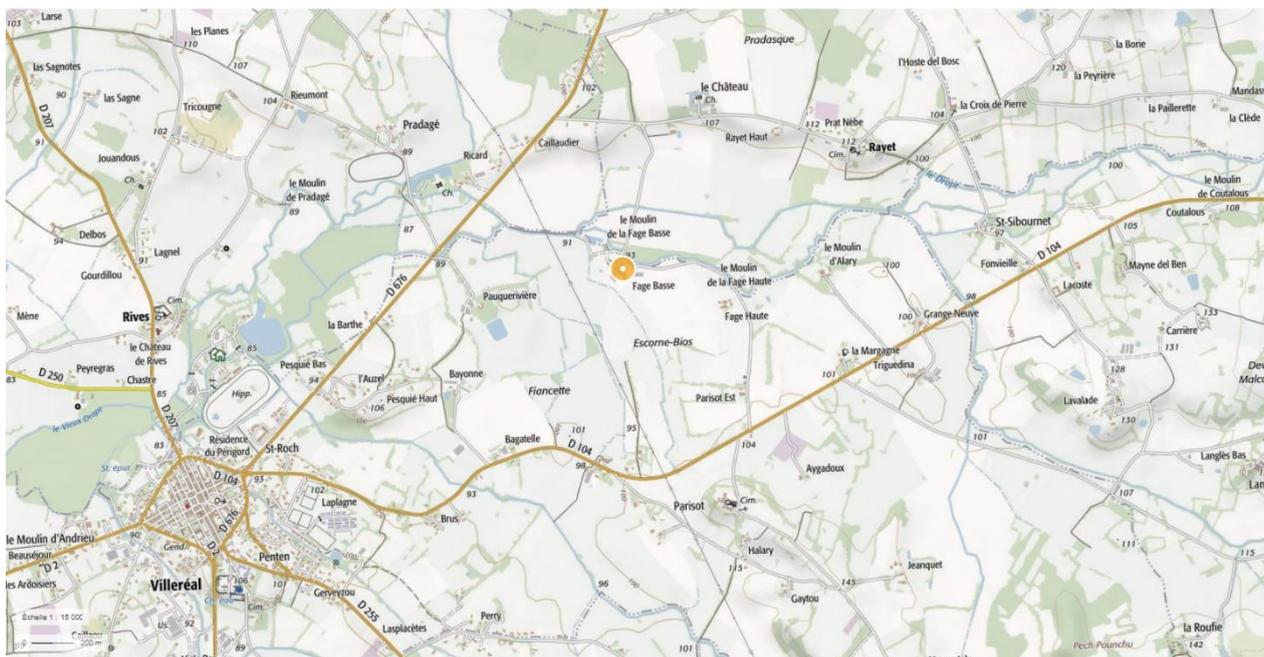
M. GENESTE est le principal apporteur

- la méthanisation est une continuité de l'agriculture
- le site est déjà fréquenté du fait de l'activité silo de stockage et huilerie
- Un réseau de canalisation d'irrigation enterré est présent au départ de l'exploitation, ce qui permettra de convoier une grande partie du digestat liquide en sous terrain, et de **limiter le trafic sur la route**.

L'unité de méthanisation sera implantée à une distance de 470 m du premier voisin, les autres résidences de riverains se situant tous à plus de 600 m du site.

Le site sera couvert dans sa quasi-intégralité (hors cuve de digestion et co-digestion) par un bâtiment de presque 20000 m<sup>2</sup>, avec couverture solaire, pour garantir une **intégration paysagère durable**, et une exemplarité écologique (objectif autoconsommation électrique).

Même si la plus grande partie des matières stockées dans la durée n'a pas d'odeurs (ensilage de méteil), la couverture du site permettra aussi de garantir une conservation parfaite des intrants, une séparation des eaux propres (pluies) et sales (eaux de silos ou de fumier), ainsi qu'un maintien des quelques **odeurs à l'intérieur du bâtiment** en lui même





## Fonctionnement de l'unité

Pour ce projet, **les meilleurs ont été retenus**. La maîtrise d'oeuvre sera conduite par **Vertigo ENR**, l'installation de méthanisation par **BTS BIOGAZ**, et l'épuration du BioGaz et la liquéfaction du CO<sub>2</sub> par **AB Energy**. L'installations sera sous contrat de **maintenance full service**, c'est-à-dire, garantie clef en main constructeurs tout au long de la durée du contrat.

Les digesteurs et le post-digesteur seront au cœur du système. Grâce à eux s'opéreront la fermentation de la matière organique et la récupération du digestat, matière non digérée par les bactéries. **Étanches**, ces cuves se présentent sous la forme de dômes souples, gonflés sous la pression.

Le transport des **fumiers** et co-produits est prévu dans des **benne bâchées** et des citernes étanches évitant tout contact avec l'air.

Le déchargement des matières se fera à l'intérieur du bâtiment. Un lavage régulier des véhicules et benne est prévu afin d'éliminer toute odeur désagréable à leur sortie.

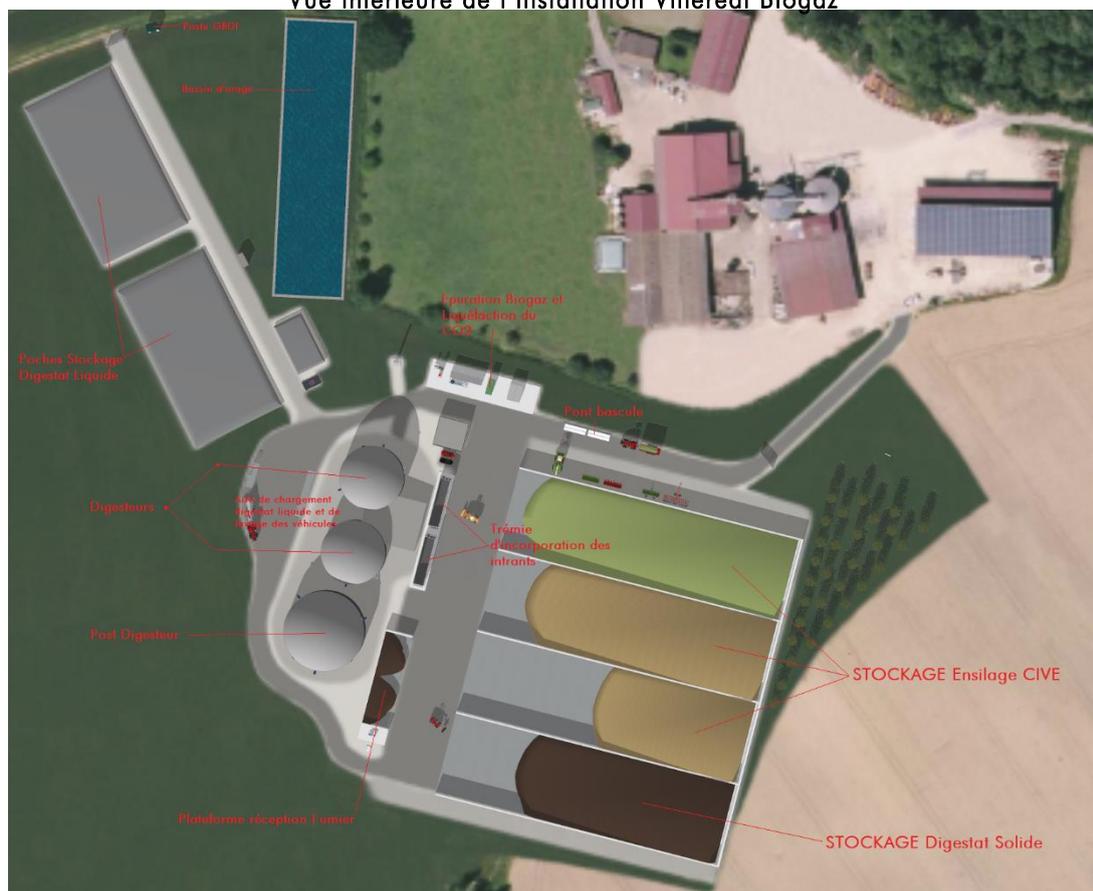
Les digestats liquide seront **stocké dans des poches souples étanches**, et le digestat solide sera stocké à l'abri dans le bâtiment.

Après épuration, le biométhane sera injecté vers le réseau de distribution de gaz naturel grâce au poste d'injection GrDF. Après épuration presque totale (minimum de 96 % de méthane), la redistribution sera assurée grâce à un poste d'injection appartenant à GrDF.

Le **bio CO<sub>2</sub>** sera épuré, liquéfié, et stocké sur site, avant d'être livré en camion-citerne par nos soins chez notre partenaire à Parentis En Born pour **alimenter des serres à légumes**.

Les réserves de stockage accueilleront les résidus de la méthanisation : le digestat, inodore : le liquide sera stocké dans des poches souples étanches, et le solide à l'abri dans le bâtiment.

Vue intérieure de l'installation Villeréal Biogaz





## IMPACT ET NUISANCES



### Nuisances olfactives liées au site

De manière générale, **le procédé de méthanisation ne génère pas d'odeurs puisqu'il se déroule en milieu totalement hermétique**. La matière organique solide arrivera dans des camions soigneusement bâchés, puis sera déchargée à l'intérieur même des silos prévus à cet effet.

Au contraire, il remplace les matières odorantes (fumier et compost notamment) par un fertilisant naturel inodore.

**Le site ne traitera ni boues de station d'épuration, ni ordures ménagères, ni matières toxiques.**



### Nuisances olfactives liées à l'épandage associé

Les épandages agricoles restent souvent associés à des sources d'odeurs. À ce sujet, le **projet d'unité de méthanisation Villereal Biogaz** représenterait une **amélioration significative des nuisances olfactives** observées lors des opérations d'épandage. Le digestat produit à l'issue de la méthanisation se présente en effet sous une forme inodore, dépourvu des effluves possiblement libérés par le fumier ou le compost régulièrement épandue sur notre commune.



### Nuisances sonores

Le **procédé** de méthanisation en lui-même est **silencieux**.

La première source potentielle de bruit reste le transport. Les véhicules utilisés pour le transport des apports seront ainsi conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation d'émissions sonores et circuleront pendant les horaires de travail habituels.

Quant aux nuisances sonores potentiellement liées au site, **une étude acoustique sera menée** afin de respecter les normes imposées par la réglementation. L'unité de méthanisation ne générera pas plus de bruit que le niveau sonore observé aujourd'hui sur le futur site d'implantation.



## Risques d'explosion

Les unités de méthanisation ne sont pas classées «SEVESO», terme identifiant les sites industriels à haut risque accidentel. Pour provoquer une explosion, trois facteurs doivent généralement se conjuguer : une atmosphère confinée ; la présence simultanée d'oxygène et de méthane dans l'air confiné ; une source de combustion (flamme ou une étincelle). Or la méthanisation se déroule en conditions anaérobies, c'est-à-dire sans oxygène.

La future unité sera par ailleurs soumise à **une réglementation contraignante et des normes de sécurité drastiques** afin d'éviter que digesteurs, canalisations et équipements de stockage ne soient exposés à un risque de fuite.

Enfin, le risque d'explosion est généralement évalué dans un périmètre maximum de 50 mètres autour des digesteurs. L'implantation du site principal à plus de 470 mètres des premières habitations représente ainsi une véritable garantie de sécurité.

**L'énergie contenue dans l'unité de méthanisation est la même que celle contenue dans la cuve de fioul de particulier.**



## Impact paysager

L'objectif est **de s'intégrer en douceur et de manière durable** aux paysages Villerréalais. Le site fera l'objet d'une étude paysagère préalable menée par les professionnels de la filière et les architectes.

Les risques de pollution visuelle ont été minimisés de par le choix du site.

Les voisins « nord » (coté Rives / Rayet) n'auront pas d'impact visuel du fait de la lisière bordant le Dropt.

Le site ne sera visible que depuis la D104, surtout en hiver, de loin, (entre 600 et 1000 m de la route). Le visuel sera atténué par la présence de haies d'arbres autour du site, qui constitueront d'autres gages sérieux de discrétion.

Le site du projet ne présente aucune mesure de protection réglementaire, ni de classement au titre de la flore ou de la faune.

La zone ZNIEFF type 2 (Zone Naturelle Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) se trouve le long du Dropt et n'est pas concernée par le projet.

La zone Natura 2000 la plus proche du site est située à 15 km du site.



## Trafic routier

Le transport sera optimisé pour des questions de rentabilité économique autant que de respect des habitants.

**Un accès dédié et privé** sortant sur la D104, est en cours d'étude, ce qui permettrait **d'annuler tout trafic (existant et futur)** sur la route communale menant à Fage Basse, garantissant une amélioration notoire de la sécurité et du bien-être des riverains et usagers.

Les rotations de camions chargés d'apporter les matières premières à méthaniser représenteront une moyenne de 9.3 passages par jour ouvrés lissé à l'année. A ce jour, le site de Fage Basse est sur une moyenne de 4.5 par jour.

La RD 104 compte environ à ce jour en moyenne 1554 passages de véhicules par jour, avec 5% de poids Lourd. **Le trafic serait donc augmenté de 1.2% par rapport aux moyennes actuelles.** Cependant des **pics au moment des récoltes et épandages** seront présent (jusque 25 AR par jour)

Villeréal Biogaz s'attachera à mutualiser le transport des apports et du digestat lorsque cela sera possible. Ainsi, un transport aller d'apport pourra être couplé à un transport de de digestat sur un trajet retour.

Il n'y aura pas d'activité humaine sur le site la nuit, ni le dimanche et les jours fériés.

La création de l'unité de méthanisation, permettra la création d'un accès dédié et privée rejoignant le RD 104, à la charge de Villeréal Biogaz sera mis en place allégeant ainsi le cout d'entretien des routes à la charge de notre commune.



## La qualité des sols

Les apports destinés à être méthanisés sont des déchets et co produits agricoles : l'unité ne traitera, **ni ordures ménagères, ni boues de station d'épuration urbaine et d'assainissement non collectif, ni plastiques, ni verre ou matières toxiques.** La nature organique de ces apports constitue une garantie supplémentaire quant à la préservation de la qualité des terres agricoles.

Le digestat utilisé pour l'épandage est reconnu pour ses hautes qualités agronomiques. Un suivi agronomique et environnemental sera mis en œuvre, comprenant un suivi de la qualité du digestat.



## INFORMEZ VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS, INVESTISSEZ

### Vous pouvez vous informer :

À la suite de cette première phase d'études de faisabilité, le projet entre aujourd'hui dans une deuxième **phase d'information auprès des habitants** et d'autorisation.

Après une première réunion le 7 octobre 2020, dont le compte rendu est disponible sur le site [villerealbiogaz.cometh47.fr](http://villerealbiogaz.cometh47.fr), Monsieur GENESTE souhaite expliquer à tous ce qui le désire, et en toute transparence le projet porté.

Pour ce faire, un site internet a été créé, des réunions en petit comité seront organisés (du fait des conditions sanitaires), des visites d'unité de méthanisation similaire seront organisés, et un **rendez-vous individuel avec M. Geneste est possible**.

Inscrivez-vous par Email à [villereal.biogaz@gmail.com](mailto:villereal.biogaz@gmail.com)  
Appel, SMS, WhatsApp au 07 56 05 37 19  
En remplissant un formulaire en flashant ce code



### Vous pourrez donner votre avis :

Une demande d'enregistrement au titre des installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) a été déposé en même temps que la demande de permis de construire.

**Une consultation du public sera très prochainement lancée** par la préfecture de Lot et Garonne afin de que le public puisse formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Vous serez informé des dates par le city Komi de Villereal (application du Village), ainsi que par notre site internet.

Lors de cette consultation, le dossier d'enregistrement sera disponible en mairie et sur le site de la préfecture.

### Vous pourrez investir :

Un **financement participatif** est actuellement en cours d'étude pour étudier les modalités possibles auprès des divers acteurs de financement participatif comme :



L'objectif est que chaque citoyen le désirant puisse investir dans ce projet local, **à hauteur de ses moyens**, de 100 € à 10000 € pour participer tout en profitant d'une rémunération de son **épargne avantageuse et locale**.



## FINANCEMENT ET PARTENAIRES

Le montant total de l'investissement représenté par l'implantation de l'unité de méthanisation sera d'environ 14 millions d'euros. (11 millions pour la méthanisation, et 3 millions pour le solaire) La SAS Geneste Biogaz qui porte le projet Villeréal Biogaz en assumera l'investissement.

Elle pourra compter sur l'accompagnement technique, le soutien financier de trois partenaires publics ou associatif : la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Syndicat Mixte Territoire d'énergie 47.



Le projet de Villeréal Biogaz devrait recevoir le soutien officiel de la **Région Nouvelle-Aquitaine** à l'occasion de la commission permanente d'avril 2021.

Elle a également offert son accompagnement technique à travers le Methan'action lors de la phase d'étude et de développement. A travers ce soutien technique et financier, la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des objectifs de la COP21.



L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** accompagnera aussi le projet à travers un financement. Soucieuse du respect des exigences de sécurité et d'hygiène dans la conception des équipements de méthanisation, de la définition de débouchés énergétiques clairs et de la maîtrise des gains environnementaux (distances de transports liées à l'approvisionnement, épandage des digestats, etc.), l'ADEME affirmera ainsi sa confiance en faveur du projet Villeréal Biogaz.



**Territoire d'Énergies Lot Et Garonne**, qui regroupe 319 communes du Lot Et Garonne, a créé La SEM AVERGIE pour aider au développement d'énergie renouvelable.

Villeréal Biogaz a bénéficié de ce dispositif à travers Co'Meth et est soutenue par le syndicat mixte

Le projet de centrale photovoltaïque sur le bâtiment de Villeréal Biogaz sera porté et développé par AVERGIE.